



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 55471

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des infirmiers anesthésistes. En effet, un décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier datant de 1993 est en cours de réécriture au ministère de l'emploi et de la solidarité. Le projet, par des formulations floues, fait craindre des dérives ; les infirmiers ne souhaitent pas qu'on leur fasse pratiquer des actes et endosser des responsabilités qui ne sont pas les leurs. Elle souhaite connaître les mesures que le secrétariat d'Etat compte mettre en oeuvre en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55471

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7101